



Quand la biodiversité des parasites entrave celle des fruits et légumes

Le collectif “Sauvons les fruits et légumes” a fait le point, la semaine dernière, sur l’émergence de nouveaux ravageurs.

On assiste depuis une dizaine d’années à la résurgence et à l’émergence de nouveaux parasites des fruits et légumes, qui risquent d’entraver la biodiversité de ces derniers, en faisant disparaître les plus petites productions, comme le fenouil. Le collectif “Sauvons les fruits et légumes” a organisé sur ce thème une réunion d’informations le 14 décembre à l’Assemblée nationale, présidée par le député Jacques Remiller (UMP, Isère), président du groupe d’études parlementaire des fruits et légumes. De nouveaux ravageurs arrivent en France, comme la *Drosophila Suzukii* (petite mouche qui s’attaque aux fraises et aux cerises) et le frelon asiatique mangeur d’abeilles. Certaines plantes comme la renouée du Japon sont invasives dans les pays tempérés, a indiqué Olivier Le Gall, chercheur à l’Inra de Bordeaux. Les causes de ces nouvelles offensives parasitaires sont peut-être le réchauffement climatique et plus sûrement le développement des échanges internationaux. Mais une cause peut aussi être la moindre protection des plantes du fait de la réduction des molécules, qui sont passées de 984 substances au début des années 1990 à 250 maintenant, a commenté Jean-Claude Moron, pomiculteur en Anjou, membre du collectif. Ainsi, a-t-il témoigné, depuis l’arrêt de l’utilisation des acaricides, l’araignée rouge peut réinvestir les vergers de pommiers. L’idée des parlementaires est d’obtenir que la réglementation phytosanitaire française soit plus réactive en cas d’invasion parasitaire massive lorsque, par exemple, l’araignée rouge attaque les pommiers une fois tous les dix ans, et qu’ainsi à côté des méthodes de lutte biologique, il soit autorisé de recourir à la lutte chimique. « *Notre objectif est d’atténuer la “sur-réglementation” phytosanitaire française, par rapport à la réglementation européenne, afin de gommer les distorsions de concurrence entre producteurs de l’UE* », a résumé Jacques Remiller, qui a annoncé une audition de Bruno Le Maire sur cette question début 2012.

Marc Nicolle